

C O G E E D

8, RUE COQUILLIERE - 75001 PARIS
TEL : 01 84 16 35 00
contact@cogeed.fr

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

**ASSOCIATION « GROUPE DU RASSEMBLEMENT
DEMOCRATIQUE ET SOCIAL EUROPEEN DU SENAT »**

Association loi 1901
Siège social : Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard - 75006 Paris
SIRET 491 990 420 00011

Ce rapport contient 18 pages

Association « Groupe du Rassemblement
Démocratique et Social Européen du Sénat »
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
75006 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2023**

Aux membres de l'Assemblée générale de l'Association « Groupe du Rassemblement
Démocratique et Social Européen du Sénat »,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association « Groupe du Rassemblement Démocratique et Social Européen du Sénat » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne la reconnaissance du revenu.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport moral et financier et des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du bureau et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 29 avril 2024.



Guillaume de LAGASNERIE
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	6 024	6 024		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques,mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	64 556	60 781	3 774		
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	115 900		115 900	121 300	
TOTAL (I)	186 480	66 806	119 674	121 300	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)					
Créances usagers et comptes rattachés					
Autres créances	20 642		20 642	3 207	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	1 223 452		1 223 452	1 283 194	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	1 346		1 346	1 242
	TOTAL (II)	1 245 440		1 245 440	1 287 643
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à VI)	1 431 920	66 806	1 365 114	1 408 943	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an			115 900	121 300	
(3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents		- autorisés par l'organisme de tutelle			
Dons en nature restant à vendre					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	31/12/2022
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	103 300	103 300
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	1 163 322	1 344 022
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	(30 825)	(180 699)
	Total des fonds propres	1 235 797	1 266 622
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		
Total des autres fonds associatifs			
Total des fonds associatifs	1 235 797	1 266 622	
Provisions			
Provisions pour risques Provisions pour charges			
Total des provisions			
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés			
Total des fonds dédiés			
DETTES (1)			
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 958	14 622	
Dettes fiscales et sociales	7 403	8 077	
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	102 956	119 621	
Produits constatés d'avance			
Total des dettes	129 317	142 321	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	1 365 114	1 408 943	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(30 825,09)	(180 699,34)	
(1) Dont à moins d'un an	129 317	142 321	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	31/12/2022
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services		
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	798 318	762 196
	Dons		
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante		3
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		1 589
	Total des produits d'exploitation	798 318	763 788
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	50 631	65 062
	Impôts, taxes et versements assimilés	36 182	51 590
	Rémunération du personnel	515 988	573 627
	Charges sociales	225 274	253 385
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	346	1 026
	Dotation aux provisions		
	Autres charges	722	2
	Total des charges d'exploitation	829 143	944 692
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	(30 825)	(180 904)
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers		205
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		
	2 - RESULTAT FINANCIER		205
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	(30 825)	(180 699)
Charges financières	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		
	Impôts sur les sociétés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	TOTAL DES PRODUITS	798 318	763 993
	TOTAL DES CHARGES	829 143	944 692
	EXCEDENT ou DEFICIT	(30 825)	(180 699)
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS	110 456	104 797
	Bénévolat		
	Prestations en nature	110 456	104 797
	Dons en nature		
	CHARGES	110 456	104 797
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services	110 456	104 797
	Personnel bénévole		

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 365 114** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total de **produits** de **798 318** euros et un total de **charges** de **829 143** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-30 825** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2018-06 du 5 décembre 2018.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Annexe libre

Etat exprimé en euros

1. Description de l'entité

L'association des moyens du groupe du Rassemblement Démocratique et Social Européen du Sénat réunit des sénatrices et des sénateurs qui partagent des valeurs et une vision communes de la France, telle que décrites dans la déclaration politique publiée au Journal officiel et sur le site internet du Sénat. Ces valeurs sont défendues au travers de leur travail de législateur mais aussi dans leur action de contrôle du Gouvernement et d'évaluation des politiques publiques, comme le prévoit l'article 24 de la Constitution. Pour y parvenir, les sénatrices et sénateurs membres du groupe ont à leur disposition un secrétariat et des conseillers pour élaborer et appuyer leur travail de membres du Parlement.

3. Contributions volontaires en nature

Le nouveau règlement comptable (n° 2018-06 du 5 décembre 2018) relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif est applicable aux associations à compter du 1^{er} janvier 2020.

Ce règlement prévoit la comptabilisation des « *contributions volontaires en nature* », « *acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit* ». Ces contributions correspondent à :

- des contributions en travail : bénévolat, mise à disposition de personnes ;
- des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Lors du premier exercice, il a été suggéré de ne retenir que les contributions présentant un caractère significatif et susceptibles, par conséquent, de présenter un intérêt en matière d'information comptable.

*** Mise à disposition de locaux par le Sénat**

L'évaluation de la contribution en nature peut être calculée en comparaison avec le montant du loyer que le propriétaire aurait perçu s'il avait mis le bien immobilier en location.

Le Sénat met à la disposition des groupes politiques des locaux – d'une surface totale d'un peu plus de 2000 m² – situés dans le Palais du Luxembourg, monument historique dont la valeur locative est difficilement évaluable.

Pour valoriser cette contribution, il pourrait être retenu une valeur annuelle de 579 euros par m², correspondant à une moyenne entre la valeur vénale des bureaux situés dans le 6^{ème} arrondissement et le loyer retenu pour certains autres occupants du Palais (Public Sénat, La Poste...).

Un groupe disposant de 200 m² mis à disposition par le Sénat comptabiliserait ainsi une contribution en nature de 94 956 euros.

Annexe libre

Etat exprimé en euros

* Mise à disposition de personnel

Le Sénat met à disposition des groupes politiques des agents chargés notamment du ménage dans les locaux affectés, de l'accueil, des réceptions, de la gestion des fournitures, du courrier et de la mise sous pli.

Cette mise à disposition représente un total de 5,5 équivalents temps plein (ETP). Le coût salarial unitaire (y compris les charges sociales) de ces ETP est évalué à 41.000 euros par an.

Les groupes pourraient valoriser cette contribution en multipliant la quote-part d'ETP qui leur est affectée par 41.000 euros.

* Consommations de fluides

Les consommations de fluides (électricité, chauffage...) pourraient être valorisées en fonction de la superficie occupée, sur la base d'un forfait de 12 euros par m2. - 3 -

En conséquence, ci dessous le récapitulatif des valorisations proposées pour les contributions en nature.

	Surface occupée (m2)	Valorisation des locaux occupés	Personnel mis à disposition	Valorisation du personnel	Valorisation des fluides	Total par groupe
RDSE	164	94 956 €	0.33	13532€	1 968€	110 456€

L'évaluation retenue dans le cadre de l'établissement des comptes 2023 :

- s'agissant de la valorisation des locaux occupés, nous avons une augmentation de 5% par rapport à l'année dernière, soit une valeur de 579 euros/m2 ;

- pour ce qui est des fluides, nous avons revalorisé de 8% les sommes inscrites l'année dernière ;

- pour ce qui est du personnel mis à disposition, nous avons augmenté les montants inscrits de 0.75 % pour tenir compte de l'augmentation de 1.5% de la valeur du point d'indice de la fonction publique intervenue au 1er juillet 2023.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	6 024					6 024
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 024					6 024
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	1 700					1 700
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	58 735		4 120			62 855
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	60 436		4 120			64 556
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	121 300				5 400	115 900
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	121 300				5 400	115 900
TOTAL	187 760		4 120		5 400	186 480

Amortissements

Etat exprimé en euros

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	6 024			6 024
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 024			6 024
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers	1 700			1 700
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	58 735	346		59 081
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations grevées de droits					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	60 436	346		60 781	
TOTAL		66 460	346		66 806

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	115 900	115 900	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés	15 436	15 436	
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	5 206	5 206	
Charges constatées d'avance	1 346	1 346		
TOTAL DES CREANCES		137 888	137 888	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	18 958	18 958		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	7 403	7 403		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
Autres dettes	102 956	102 956			
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		129 317	129 317		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2023	31/12/2022	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 520	10 320	4 200	40,70
Dettes fiscales et sociales				
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes		1 861	(1 861)	-100,00
TOTAL	14 520	12 181	2 339	19,21

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	1 344 022		180 699	1 163 322
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	(180 699)	180 699	30 825	(30 825)
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	1 163 322	180 699	211 524	1 132 497

Effectif moyen

		31/12/2023	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		7	
	Professions intermédiaires			
	Employés			
	Ouvriers			
	TOTAL		7	

--